

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 8 septembre 2015 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs	Jean-François Pelletier Alexandre Jolicoeur Raymond X. Caron Fernand Poitras
Absence motivée	Madame Dominique Gaudreau
Siège n° 3	vacant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

232-09-2015

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 3 août 2015;
3. Dépôt du certificat des résultats de la période d'enregistrement – Modification du règlement n° 183-2015;
4. Assemblée de consultation publique concernant les modifications des règlements d'urbanisme;
5. Adoption du second projet du règlement modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, la construction et le zonage;
6. Avis de motion – Règlement n° 188-2015 abrogeant l'obligation de diviser le territoire municipal en districts électoraux;
7. Avis de motion – Règlement n° 189-2015 abrogeant le règlement n° 135-2011 concernant les nuisances;
8. Aménagement d'une citerne incendie – Chemin des Normand;
9. Demande de modification de la zone à risque – Conseil d'établissement de l'école St-François-Xavier;
10. Appui au projet d'acquisition de terrain – Projet installation sanitaire – 430 chemin des Pionniers Ouest;
11. Autorisation de renouvellement – Adhésion – Camping Québec;
12. Autorisation d'embauche – Animatrices et animateurs de programme de mise en forme;
13. Radiation de compte à recevoir – 425 chemin des Pionniers Est;

14. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
15. Correspondances :
- | | |
|--|--|
| Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire | - Approbation du règlement n° 183-2015;
- Réglementation des câbles d'accès à une propriété; |
| MRC de L'Islet | - Réception du certificat de conformité au schéma d'aménagement pour le règlement n° 185-2015;
- Règlement n° 03-2015 abrogeant le n° 01-2012 et fixant les tarifs de reproduction de documents et de certains services rendus par le personnel de la MRC de L'Islet; |
| Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Programme sur la redistribution aux municipalités pour des redevances pour l'élimination de matières résiduelles; |
| Chevaliers de Colomb | Remerciement; |
| Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud | Invitation au 20 ^e souper-bénéfice de la Fondation; |
| Trans-Canada | Projet Oléoduc Énergie Est – Relevés géotechniques; |
16. Varia;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

233-09-2015

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2015 :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance tenue le 3 août 2015.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 183-2015 :

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif à la période d'enregistrement de signatures du règlement 183-2015 décrétant une dépense et un emprunt de 250 000 \$ pour financer le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, lequel se résume ainsi :

- Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement 183-2015 est de 1 541.
- Le nombre de demandes inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 165.
- Le nombre de signatures apposées est de 0.

La directrice générale déclare que le règlement 183-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME :

Monsieur André Caron, maire, informe les personnes présentes de la tenue de l'assemblée publique de consultation concernant les modifications des règlements d'urbanisme et cède la parole à madame Ginette Gagné, secrétaire d'urbanisme.

La secrétaire fait part des modifications apportées pour chacun des règlements suivants :

- l'émission des permis et des certificats;
- le zonage;
- la construction.

Suite à quoi, il est convenu par les membres du conseil de remplacer la définition du terme « Portique » qu'on retrouve dans les trois règlements par la définition suivante :

Portique

Un portique est une galerie couverte par une voûte ou un plafond et fermée par des murs de chaque côté, avec ou sans ouverture.

Aucune autre question n'étant posée, monsieur Caron déclare la consultation close.

234-09-2015

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, LA CONSTRUCTION ET LE ZONAGE :

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier les règlements d'urbanisme suivants :

- # 156-2013 concernant l'émission des permis et certificats;
- # 158-2013 concernant le zonage;
- # 160-2013 concernant la construction;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par sa résolution n° 214-08-2015, le premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU' un avis public annonçant l'assemblée publique de consultation a été donné à la session tenue le 10 août 2015, lequel a été publié dans un journal conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue 8 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire apporter une modification quant à la définition du terme « Portique »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, avec une modification aux articles 2.2, 3.2 et 7.2, le second projet de règlement 187-2015 modifiant les règlements d'urbanisme concernant l'émission des permis et certificats, la construction et le zonage, lequel fait partie intégrante.

235-09-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 188-2015 ABROGEANT L'OBLIGATION DE DIVISER LE TERRITOIRE MUNICIPAL EN DISTRICTS ÉLECTORAUX :

Monsieur Alexandre Jolicoeur, conseiller, donne avis que, lors d'une prochaine réunion, un règlement abrogeant l'obligation de diviser le territoire municipal en districts électoraux sera présenté pour adoption.

236-09-2015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 189-2015 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^o 135-2011 CONCERNANT LES NUISANCES :

Monsieur Raymond X. Caron, conseiller donne avis que, lors d'une prochaine réunion, un règlement abrogeant le règlement n^o 135-2011 concernant les nuisances sera présenté pour adoption.

237-09-2015

AMÉNAGEMENT D'UNE CITERNE INCENDIE – CHEMIN DES NORMAND :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser des travaux de réfection de la citerne incendie aménagée sur le chemin des Normand.

Il est de plus résolu de préciser que la somme estimative de 7 000 \$ reliée à ces travaux sera prélevée à même le budget d'investissement en matière incendie.

238-09-2015

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA ZONE À RISQUE – CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS-XAVIER :

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'école St-François-Xavier demande d'actualiser la zone à risque en matière de transport scolaire, et ce, dans le but d'y inclure une section de la route 285;

CONSIDÉRANT QUE cette section se situe du côté Est du boulevard Nilus-Leclerc et, plus précisément, à partir du numéro civique 23 jusqu'à l'intersection des routes 285 et 132;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission scolaire de la Côte-du-Sud d'ajouter à la liste des zones à risque reconnues en matière de transport scolaire, la section du boulevard Nilus Leclerc comprise entre le numéro civique 23 jusqu'à la jonction de la route 285 et 132.

239-09-2015

APPUI AU PROJET D'ACQUISITION DE TERRAIN – PROJET INSTALLATION SANITAIRE – 430 CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 430 chemin des Pionniers Ouest projette de construire une installation septique en conformité avec le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, ledit propriétaire doit acquérir une parcelle de terrain, et ce, en raison du manque d'espace sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'acquisition de terrain doit faire l'objet d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'installation septique ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture formulée par monsieur Roger Thibault, et ainsi, demander à la C.P.T.A.Q. d'y faire droit.

240-09-2015

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – ADHÉSION – CAMPING QUÉBEC :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler, pour la somme de 2 412.41 \$ plus taxes, l'adhésion du Camping Rocher Panet à l'Association Camping Québec.

Il est de plus résolu de préciser que cette somme sera prélevée à même les argents du Camping Rocher Panet.

241-09-2015

AUTORISATION D'EMBAUCHE – ANIMATRICES ET ANIMATEURS DE PROGRAMME DE MISE EN FORME :

Il est proposé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de mesdames Audrey Claveau et Myriam Fortin à titre d'animatrices du programme de mise en forme ainsi que monsieur David Thibault à titre d'animateur.

242-09-2015

RADIATION DE COMPTE À RECEVOIR – 425 CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à recevoir affiche un solde de 202.21 \$ plus les intérêts à l'égard de l'immeuble sis au 425 chemin des Pionniers Est;

CONSIDÉRANT QUE ce montant découle de la facturation imposée par la municipalité suite à des travaux reliés à la fermeture de la valve d'entrée d'eau en raison d'un bris à la plomberie intérieure de ladite propriété;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a fait l'objet de diverses transactions et que cette somme, facturée à une tierce partie, n'a pas été incluse dans la déclaration des taxes et autres sommes à recevoir à l'égard de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire dudit immeuble n'a pas à acquitter ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de radier la somme de 237.88 \$ incluant les intérêts cumulés en date du 8 septembre 2015.

243-09-2015

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 3 septembre 2015 pour la somme de 228 717.52 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 16 636.19 \$.

244-09-2015

FONDATION-JEUNESSE DE LA CÔTE-SUD - INVITATION AU 20^E SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Alexandre Jolicoeur et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire, à participer au souper-bénéfice de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud.

Il est de plus résolu d'assumer, pour la somme de 75 \$, les frais reliés à cette représentation.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

245-09-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 06, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière